

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 03 février 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

### PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RESTAURATION DE L'ŒUVRE PICTURALE LA SAINTE FAMILLE

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

#### **Titulaires absents excusés :**

Annick BAMBERGER, Emmanuel EXPOSITO, Christophe GUINOT, Elisabeth MAILLARD, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

#### **PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON POUR LA RESTAURATION DE L'ŒUVRE PICTURALE LA SAINTE FAMILLE**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commune de Plaine d'Argenson souhaite faire restaurer une œuvre picturale *La Sainte Famille / La Trinité*, huile sur toile de facture anonyme datée du 4<sup>e</sup> quart du 18<sup>e</sup> siècle et sise dans l'église Saint-André de Prissé-la-Charrière. Cette œuvre, inscrite à l'inventaire de Monuments historiques depuis le 18 février 1999, mesure 286 cm (H) x 228.5 cm (l).

Cette œuvre de belle facture présente un mauvais état de conservation.

Support : la toile est montée sur un châssis à clés d'origine, renforcé par une croix centrale. 2 coutures verticales sont distinguées. Le châssis présente des traces d'infestation aux insectes et la toile une mauvaise tension avec constat de déformations conséquentes. L'œuvre n'est plus contrainte : elle n'est plus maintenue sur la partie inférieure droite et la partie supérieure car les semences sont absentes.

L'œuvre n'a pas de cadre, remplacé par une peinture en trompe-l'œil.

Couche picturale : l'œuvre est très empoussiérée et encrassée. La toile présente de nombreuses altérations de la couche picturale, avec notamment une grande fragilité avec de nombreuses lacunes, surtout sur la partie inférieure (liées à des frottements), et des écaillages parcellaires. Elle est déchirée sur sa partie inférieure ; elle présente des traces relevant des marques de la croix de renfort du châssis. Sont constatés des soulèvements importants y compris en forme de crêtes et le réseau de craquelures circulaires, de tension, en épi et en escargot est très prononcé. Des taches type projections sont présentes. Le vernis de la couche picturale est oxydé avec une présence importante de chancis. Des traces d'humidité importantes (oxydation des semences / coulures / condensation) sont visibles.

L'intervention sera réalisée en trois temps à l'atelier de restauration de peinture et art Graphique de la CAN et consistera en une désinfestation par anoxie statique, une intervention sur le support (restaurateurs Patrick BUTI et Justine SIONNEAU en binôme) et une intervention sur la couche picturale (restauratrice Nathalie LEGILLON).

Vu la délibération de la commune de Plaine d'Argenson en date du 19 décembre 2024 sollicitant un fonds de concours pour la restauration de l'œuvre picturale *La Sainte Famille* à hauteur de 6 797.18€ pour un montant d'opération de 22 277.66€ HT ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Fonds Communautaire du Patrimoine du 19 septembre 2024 relatif à l'éligibilité du projet, puis à son protocole de restauration et au montant du devis par consultation des membres du 25 novembre 2024 ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la commune de Plaine d'Argenson un fonds de concours au titre du Fonds Communautaire du Patrimoine à hauteur de 6 797.18€ pour l'opération de restauration de l'œuvre picturale *La Sainte Famille*, selon le plan de financement en annexe ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention en annexe ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**